

Paris, le 1^{er} décembre 2016



À

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires Sociales
et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS SP07

Madame la Ministre,

Une délégation d'infirmiers-anesthésistes a été reçue par votre cabinet et la DGOS lors de notre manifestation du 21 mai 2015.

Un accord a été passé ce jour-là entre votre ministère et notre profession.

Nous nous sommes alors engagés à clarifier le champ d'exercice des infirmiers-anesthésistes aujourd'hui.

En collaboration avec le corps médical, nous avons modifié notre décret 4311-12 pour que l'élargissement de notre champ d'exercice s'inscrive dans le Code de la Santé Publique et corresponde à une réalité d'autonomie de la profession.

Le second volet de notre accord de ce 21 mai se voulait être la concrétisation statutaire et indiciariaire de cette évolution d'exercice ainsi démontrée.

Certes, la récupération d'un corps spécifique IADE est actée mais nous y attendons toujours l'intégration des cadres infirmiers-anesthésistes.

Par ailleurs, je ne pense pas, madame Touraine, qu'il soit nécessaire de vous rappeler que notre profession nous demande de travailler en horaires décalés, en astreinte ou garde, de nuit, les week-end et jours fériés, nous expose au port de charges lourdes, nous expose à des sources de contamination, nous demande de manipuler des produits toxiques.

Cela ne vous rappelle-t-il pas des critères de pénibilité ?

Concernant le volet indiciariaire, pourquoi vous obstinez-vous à nous rabaisser comme vous le faites ?

Nous sommes une profession autonome bac+5, master 2, avec des responsabilités et des contraintes professionnelles élevées et réelles.

Madame la Ministre, pour quelle raison refusez-vous toujours de ne pas nous considérer comme les autres professions de même niveau ?

Épargnez nous l'argument que vous avanciez le 22 mars 2016 à l'Assemblée Nationale et repris depuis par tous vos porte-paroles, à savoir le chantage du protocole « Bachelot » et ses paliers de 2012 et 2015.

Nous réclamons d'être classés dans la catégorie « A type » de la fonction publique comme les professions présentant les mêmes caractéristiques.

Nous ne travaillons pas sur des dossiers ni des tableaux Excel, ni des processus de gestion.

Nous intervenons sur le corps humain. Nous intervenons sur les fonctions vitales des patients qui nous font confiance.

Nous réclamons simplement justice.

De nombreux parlementaires de tout bord ont été informés de notre situation et nous soutiennent.

Un contrat moral avait été établi entre la profession et votre ministère.

La profession d'infirmier-anesthésiste a le sentiment d'avoir été trompée.

Nous avons rempli notre part du marché. Nous vous demandons que vous respectiez les engagements pris.

Nous réclamons ce que nous devrions avoir depuis quarante-cinq ans.

Après plusieurs réunions de négociation depuis septembre 2016 et suite au mouvement du 24 novembre dernier, nous attendons de nouvelles propositions.

Vous, Madame la Ministre, qui prônez la justice sociale, pourquoi ne pas simplement nous donner notre dû ?

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Marc Serrat
Président du SNIA

